



A retourner en Mairie

AVANT LE
7 JUILLET 2023

COMMUNE DE LANRIVOARÉ
Année scolaire 2023-2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE POUR CHAQUE ENFANT SCOLARISÉ

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable légal (1) : Père - Mère - Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Facturer à cette adresse

Téléphone domicile : Portable : Téléphone travail :

Email (obligatoire) :

Situation familiale : célibataire marié pacsé vie maritale divorcé séparé

Autorité parentale : Oui Non

N° allocataire CAF (obligatoire) :

Autre responsable légal (1) : Père - Mère - Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Facturer à cette adresse

Téléphone domicile : Portable : Téléphone travail :

Email (obligatoire) :

Situation familiale : célibataire marié pacsé vie maritale divorcé séparé

Autorité parentale : Oui Non

ÉLÈVE

Nom enfant	Prénom enfant	Date de naissance	Sexe (M/F)	Classe

CONTACTS ET/OU SORTIE EN CAS D'URGENCE

Personnes à contacter en cas d'urgence : Père Mère Autre

Si autre :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Lien parenté

Nom du médecin :

Tel Médecin :

Allergies :

SORTIES

Personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie (en dehors des responsables légaux) :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Lien parenté

Compagnie d'assurance :

N° police :

Joindre une copie de l'attestation ou une attestation sur l'honneur

J'autorise le fait que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités périscolaires

J'autorise le personnel de la structure accueil périscolaire à prendre le cas échéant toutes mesures (traitement médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de l'enfant et m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés en raison des soins engagés.

J'autorise mon enfant à sortir seul(e) * (un enfant non autorisé devra obligatoirement être inscrit en garderie si ses parents ou les personnes autorisées ne viennent pas le chercher à la sortie de l'école)

*les enfants de maternelles ne sont pas concernés.

RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE ENFANT

Mon enfant :

- Fréquentera la cantine ou la garderie périscolaire de façon **OCCASIONNELLE** au cours de l'année scolaire 2023/2024.

Classe : OUI NON

Les inscriptions et modifications se feront sur le portail familles selon les modalités définies dans le règlement écrit et la délibération municipale en vigueur.

=====

- Fréquentera la **cantine scolaire** de façon **RÉGULIÈRE** :

CANTINE	Classe	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Fréquentera la **garderie périscolaire** de façon **RÉGULIÈRE LE MATIN** :

Heure d'arrivée	Classe	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
* Prévues à		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		H	H	H	H

- Fréquentera la **garderie périscolaire** de façon **RÉGULIÈRE LE SOIR** :

Heure de départ	Classe	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
* Prévues à		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		H	H	H	H

* Cet horaire est uniquement informatif afin de permettre une meilleure gestion du personnel encadrant ; il est en aucun cas définitif.

Ces inscriptions sont valables toute l'année mais restent modifiables sur le portail familles selon les modalités définies dans le règlement écrit et la délibération municipale en vigueur.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

➤ **Attention**, les périodes d'inscriptions mensuelles seront ouvertes entre le 20 et le 25 du mois précédent et un mail sera adressé aux familles à l'ouverture de la période.

Toute inscription non prévue sur ce formulaire ne sera pas prise en compte avant l'ouverture de la période. (ex : ouverture de la période le 23 avril : inscription réalisée le 18 avril pour le 2 mai → elle ne sera pas prise en compte ; inscription réalisée le 24 avril pour le 2 mai → elle sera prise en compte).

➤ Pour les **enfants malades**, le repas peut être décommandé sur le portail familles, par mail exclusivement à famille@lanrivoare.fr ou par téléphone 02-98-84-24-75 ou à l'accueil de la mairie, selon les modalités définies dans le règlement écrit et la délibération municipale en vigueur.

➤ En cas de **Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)**, merci de nous faire part du régime particulier de votre enfant et nous transmettre le document « P.A.I ».

➤ **Les horaires seront susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire en cours d'année scolaire.**

Dans le cadre de l'application du Règlement Général de Protection des Données, dit « RGPD », est porté à votre connaissance que :

- La collecte de vos données personnelles (nom, prénom, adresse...) est strictement nécessaire à la gestion du service auquel vous souscrivez, à savoir : les services gestionnaires de la commune de Lanrivoaré pour les inscriptions en cantine et en périscolaire
- Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services gestionnaires de la mairie
- Les données sont conservées pendant la durée d'inscription de l'enfant à l'école Pierre Mac Orlan à Lanrivoaré
- Le service s'interdit d'utiliser vos données personnelles pour tout autre finalité que celle(s) strictement nécessaire(s) à la gestion du service.

Date et Signatures des parents